

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 30 (1993)
Heft: 1149

Artikel: De la Romandie à la Sicilie
Autor: Guyaz, Jacques
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1011814>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Cher chômage

CHÔMAGE

Il y avait à fin octobre 173 000 chômeurs touchant des indemnités.

En septembre, l'assurance a enregistré 22 000 nouveaux cas, tandis que 19 000 en sortaient, parmi lesquels 13 000 environ avaient retrouvé un emploi et 6000 avaient épuisé leur droit aux prestations. Le nombre des chômeurs de longue durée est estimé à 34 000 environ, soit une progression de 22% en une année.

En 1993, l'assurance-chômage aura versé pour environ 6 milliards d'indemnités, alors que le produit des cotisations se monte à 3,5 milliards.

Taux de chômage, en pour-cent des personnes actives, pour les

femmes	5,2
hommes	4,8
Suisses	3,8
étrangers	8,2
Suisses allemands	3,9
Suisses romands	6,9

Source: Ofiamt.

(jd) Le chômage coûte cher, plus cher que les salaires économisés en supprimant des emplois. Une étude commandée par la ville de Berne le confirme, chiffres à l'appui (comptendu dans le *Tages-Anzeiger* du 12 novembre 1993). Chacun des 3500 chômeurs de la ville fédérale représente une charge financière annuelle pour les collectivités publiques (Confédération, cantons et communes) de 10 400 francs, charge qui inclut la perte fiscale, les dépenses d'aide sociale et le coût des programmes d'occupation temporaire.

Mais on est encore loin du compte. Selon une étude de l'Institut de médecine sociale et préventive de l'Université de Zurich, le risque d'atteinte à la santé est de deux à quatre fois plus important pour les chômeurs de longue durée que pour la moyenne de la population. D'où un coût supplémentaire d'environ 4000 francs par an pour l'Etat. A quoi il faut ajouter les effets négatifs d'une longue période de chômage sur la compétence professionnelle et donc la productivité future des sans-emploi, et le recul de la consommation. Sans parler de l'incidence du taux de chômage sur la progression de la criminalité et de la toxicomanie.

Selon une évaluation prudente, chaque chômeur coûte à l'Etat au moins 20 000 francs par an, sans compter la couverture du déficit de l'assurance-chômage — 2,5 milliards en 1993. Au total, si l'on ajoute l'indemnité de chômage, le prix d'un chômeur est supérieur au dernier salaire que ce dernier touchait.

Qu'en est-il du partage du travail, une proposition aujourd'hui largement débattue ? La réduction simultanée de la durée du travail et du salaire implique un coût supplémentaire pour l'entreprise, car les frais fixes du travail (recrutement, formation, organisation) se ré-

partissent sur une production moindre. L'OCDE estime ces frais fixes à 10-20% du coût total du travail. En clair, si les frais fixes se montent à 20%, une réduction de 10% de la durée du travail devrait conduire à une baisse de salaire de 12,7% pour maintenir le niveau des coûts de production.

Question: plutôt que d'assumer les conséquences financières de licenciements parfois hâtivement décidés, l'Etat ne devrait-il pas consacrer cet argent à compenser partiellement la baisse de revenu consécutive à la diminution du temps de travail ? Le coût pour la collectivité serait très certainement inférieur et les dégâts sociaux engendrés par l'absence de travail évités. ■

De la Romandie à la Sicilie

(jg) Le débat sur les initiatives jumelles, c'est bien, le respect de l'identité culturelle, c'est mieux. On peut voir actuellement sur les murs de nos villes une campagne publicitaire en faveur de la Sicile. La grand île du sud de l'Italie est représentée par des photos du temple de Ségeste et d'un jeune éphèbe grec. La légende est la suivante: *Sicile* (en gros), *tourisme est synonyme de culture*.

C'est évidemment une tentative avortée de traduction de l'allemand. Nos voisins du nord écrivent *Sicilien*, quelqu'un a dû penser qu'il suffisait d'enlever le n final pour la version française. L'imprimeur n'y a vu que du feu. Passons sur la lourdeur du slogan *tourisme est synonyme de culture* qui sent la transcription bâclée, mais qui est au moins écrit avec des mots français.

L'absence de réaction du public est un phénomène plus étonnant et plus inquiétant que la faute d'orthographe. On aurait pu penser que ces affiches allaient être recouvertes de graffitis ironiques ou que la grande presse allait se fendre d'articles moqueurs ou indignés. Rien du tout, le calme plat. Les Romands se sont accoutumés aux agressions contre leur langue.

Réaction excessive de bas bleu puriste ? Il ne nous semble pas. Les langues vivent, bougent, évoluent par le métissage. Nous aimons le *kino* de notre enfance là où les Français se souviennent du *cinoche*, et nous n'allons pas remplacer *marketing* par le stupide *mercatique*. Mais il ne s'agit pas de cela ici. Nous avons affaire à une de ces agressions désinvoltes et involontaires dont nous avons tellement l'habitude qu'elle ne suscite même plus de réactions si ce n'est un sourire d'indulgence amusée.

Sans tomber dans l'intégrisme québécois ou les interdictions à la française, il nous semble que les parlementaires romands pourraient faire un peu de battage. Le respect de l'orthographe du voisin fait aussi partie du modèle suisse... ■

●●●

cantons ou des régions est en plus indispensable pour assurer une gestion au niveau le plus adéquat. De même, la participation financière de la Confédération devrait abandonner le seul critère des lignes existantes, qui revient à désavantager les régions les moins bien desservies. Il faudrait mettre au point une participation globale affectée aux transports publics et tenant compte de la démographie, de la géographie, de la capacité financière du canton, des lignes existantes, etc. Aux cantons ensuite de l'utiliser au mieux, de favoriser les projets les plus efficaces, de chercher des solutions originales en concertation avec les usagers dans le respect de la politique générale de la Confédération.

Ce ne serait pas faire injure aux CFF que de leur retirer le trafic régional. Ce serait appliquer à ce domaine le principe de subsidiarité dont la Suisse se vante d'être le laboratoire. ■